

# information du SIES

## Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

**À niveau scolaire égal, l'académie d'origine, la présence d'une CPGE dans le lycée mais aussi le sexe et l'origine sociale influencent sensiblement la décision des élèves de choisir une CPGE en premier vœu sur APB. L'ampleur des effets étudiés est particulièrement grande chez les lycéens en série scientifique. Pour ces derniers, et à caractéristiques égales, il faut qu'une fille ait une moyenne supérieure de 1,5 points au baccalauréat pour qu'elle ait la même probabilité qu'un garçon de placer une CPGE en premier vœu. Parmi les élèves qui demandent une CPGE en premier vœu, les probabilités d'obtenir ce premier vœu, fortement corrélées à leur niveau scolaire, sont en revanche indépendantes du sexe et de l'origine sociale. Néanmoins, deux effets contraires semblent influencer le choix des lycées accueillant des CPGE. À résultats scolaires égaux, les élèves postulants déjà présents en terminale dans ce lycée ont une probabilité plus forte d'être admis. Les élèves issus de lycées où le niveau scolaire est plus faible sont plus susceptibles d'être admis sur leur premier vœu en CPGE.**

## Les déterminants de la poursuite d'études en classe préparatoire aux grandes écoles : les enseignements de la procédure APB 2016

Lors de la session 2016 d'Admission Post Bac (APB, ancien système avant la mise en place de Parcoursup en 2018), 358 900 élèves de terminale générale ont validé au moins un vœu de formation supérieure via le portail APB en procédure normale. Parmi eux, 13 % ont classé une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) en premier vœu<sup>1</sup>. Cette note porte exclusivement sur ces derniers (*voir Source, définitions et précisions méthodologiques*).

Sur APB en 2016, 1 122 classes de CPGE réparties dans 424 établissements étaient proposées, pour un effectif total accueilli de 43 520 élèves à la rentrée suivante<sup>2</sup>. Si ces établissements sont pour la plupart publics, 83 écoles privées sous contrat avec l'Etat proposent une ou plusieurs CPGE ainsi que 9 écoles privées hors contrat avec l'Etat. Pour 97 % des établissements proposant une CPGE, la procédure de sélection des candidats s'effectue via la plate-forme APB.

La CPGE est une formation sélective, particulièrement exigeante en matière de travail à fournir par les élèves, aussi bien pendant le temps scolaire qu'en dehors. Naturellement, la décision de candidater à une CPGE est en grande partie liée aux résultats scolaires de l'élève, lesquels conditionnent ses chances d'être sélectionné et de réussir.

Mais les décisions d'études sont plus généralement assises sur un ensemble complexe de facteurs qui tiennent aux aspirations des jeunes, à leurs compétences, aux informations auxquelles ils accèdent, aux conseils qui leurs sont prodigués, mais également aux possibilités matérielles dont ils disposent pour accéder à un établissement possible-ment éloigné de leur domicile. Ces différents facteurs peuvent être approchés par des données relatives à la localisation géographique de l'établissement, par les caractéristiques du lycée dans lequel le lycéen est inscrit en terminale ou encore par des caractéristiques sociodémographiques du lycéen, telles que le sexe et l'origine sociale.

Dans cette étude, les données issues du portail APB 2016 ont été exploitées pour les élèves de terminale générale en France métropolitaine afin d'identifier les facteurs scolaires et non scolaires jouant un rôle important sur la décision des élèves à poursuivre en CPGE, et de quantifier l'importance des différents critères lors du processus de sélection des candidats par les établissements.

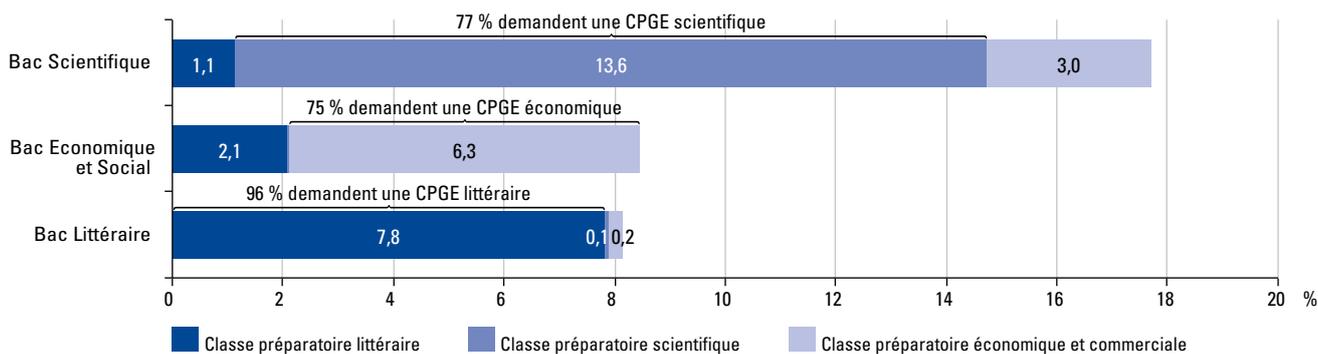
**Faire un vœu en CPGE : un choix réfléchi fortement corrélé à la série du baccalauréat et au niveau scolaire**

Selon la série du baccalauréat, la CPGE constitue un vœu plus ou moins important



1. Note Flash n° 8, 24 juin 2016 : Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017.  
2. Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES/Système d'information Scolarité du MEN

**GRAPHIQUE 1 - Part des élèves de terminale générale demandant une CPGE comme premier vœu dans APB (en %)**



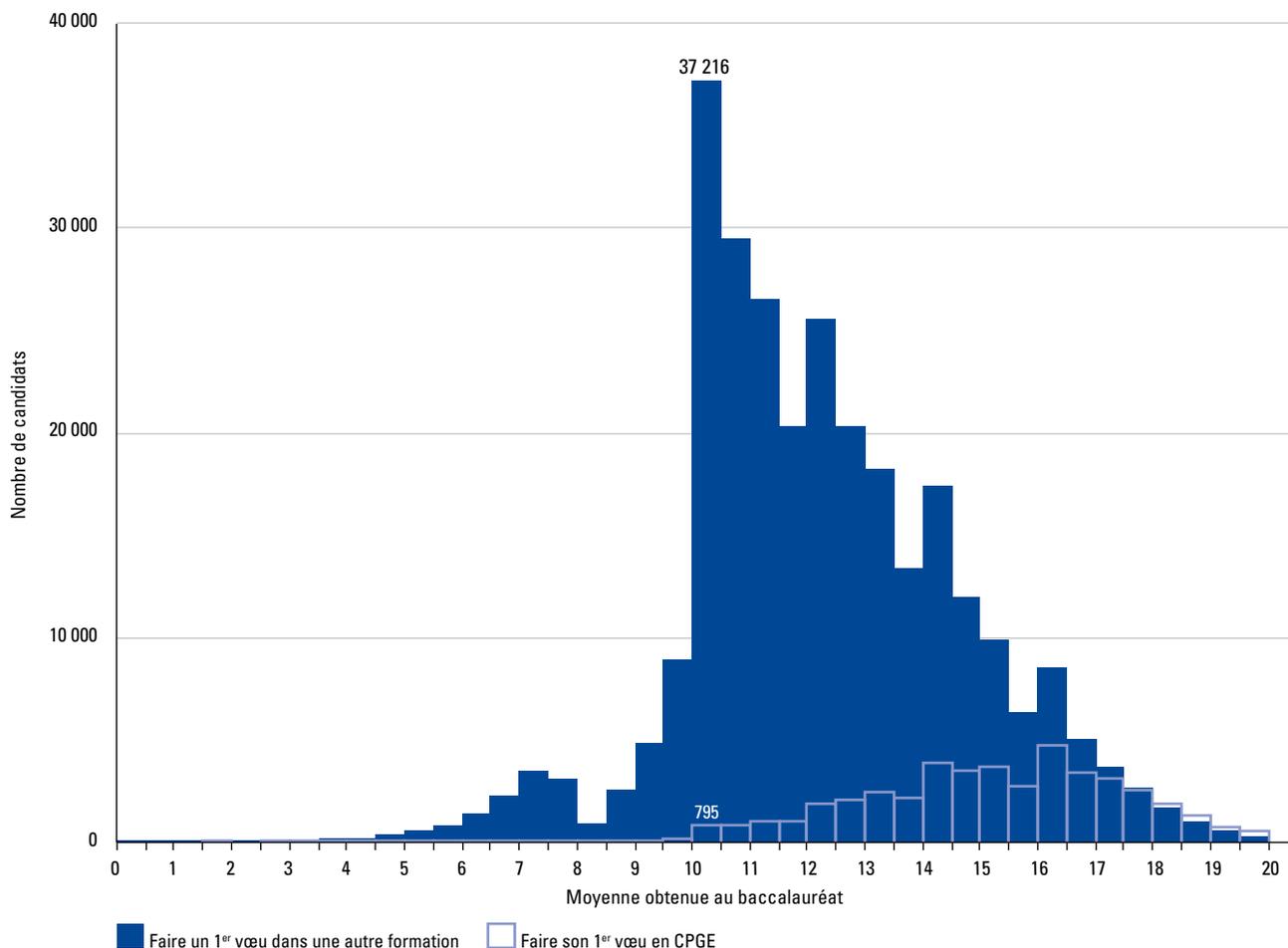
Note de lecture : Parmi les bacheliers scientifiques, 17,7 % font leur premier vœu en CPGE sur APB.  
 Source : Source APBstat 2016 - MESRI-SIES

parmi les différentes alternatives d'études supérieures offertes aux lycéens. Si près de 18 % des élèves de terminale S demandent une CPGE en premier vœu, seuls 8 % des élèves de terminales ES et L classent la CPGE en premier dans leur liste de vœux. Une des explications possibles porte sur le nombre de formations accueillant les élèves. En effet, celui-ci diffère sensiblement selon la section du baccalauréat. Les CPGE scientifiques sont quasi intégralement

destinées aux élèves issus de terminale scientifique, tandis que les CPGE littéraires accueillent aussi bien des bacheliers L, ES et S. Certaines CPGE économiques sont par ailleurs réservées aux élèves titulaires d'un baccalauréat scientifique. Parmi les élèves de terminale S qui placent une CPGE en premier vœu, 77 % souhaitent intégrer une CPGE scientifique. À l'inverse, les terminales L désirant poursuivre en CPGE, demandent à 96 % une CPGE littéraire (Graphique 1).

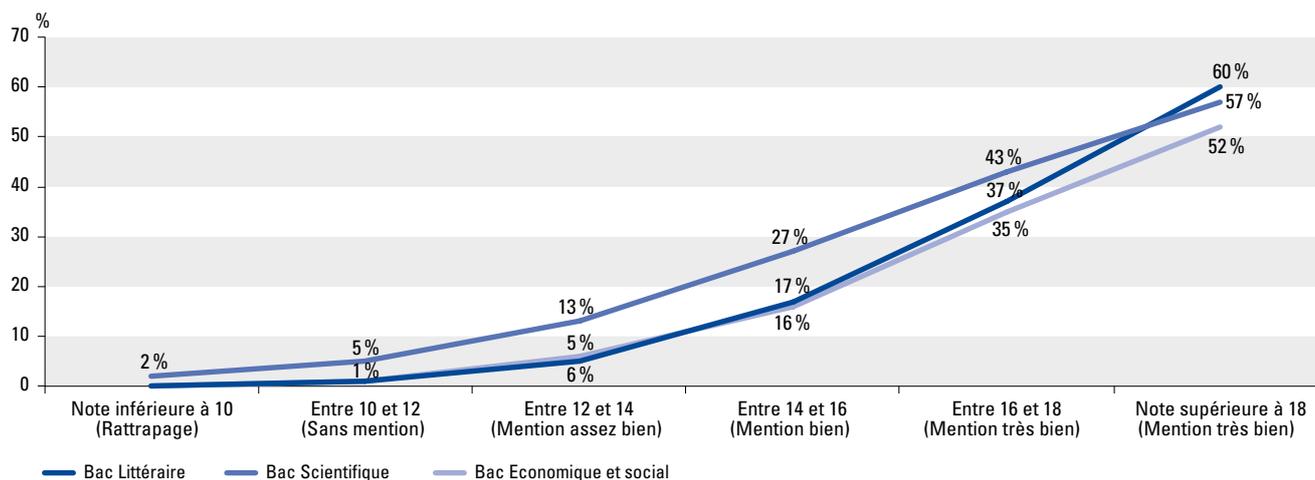
Les élèves émettent leurs vœux sur le portail APB avant de passer le baccalauréat. Néanmoins, les résultats à cet examen national offrent la possibilité d'évaluer le niveau scolaire des lycéens sur une base plus homogène que celle des dossiers scolaires des élèves, où la stratégie de notation peut sensiblement différer entre les lycées. Les élèves avec de bons résultats scolaires mettent plus souvent que les autres une CPGE en premier vœu sur APB (Graphique 2).

**GRAPHIQUE 2 - Distribution des moyennes obtenues au baccalauréat selon le type de formation demandée sur APB**



Note de lecture : Parmi les bacheliers ayant une moyenne entre 10 et 10,5 au baccalauréat, 795 ont fait un 1<sup>er</sup> vœu en CPGE et 37 216 ont fait un premier vœu dans une autre formation.  
 Source : Source APBstat 2016 - MESRI-SIES

**GRAPHIQUE 3 - Part des élèves de terminale demandant une CPGE en premier vœu selon la moyenne au baccalauréat**



Note de lecture : Parmi les bacheliers scientifiques ayant une mention bien au baccalauréat, 27 % ont fait un premier vœu en CPGE.

Source : Source APB/stat 2016 - MESRI-SIES

Ainsi, toute série du baccalauréat général confondue, 10 % des élèves dont la moyenne au bac se situe entre 10 et 12 avaient placé une CPGE en premier vœu sur APB. Cette proportion est quatre fois plus élevée pour les élèves ayant obtenu une moyenne comprise entre 14 et 16 (mention bien) au baccalauréat. En effet, les CPGE sont des formations exigeantes dont l'accès est très sélectif.

Parmi les lycéens titulaires d'une mention bien au baccalauréat, 27 % des élèves de série S ont demandé une CPGE en premier vœu contre respectivement 16 % et 17 % pour les élèves de série ES et L (Graphique 3). Cet écart s'explique notamment par l'offre plus grande de CPGE pour les élèves de terminale scientifique.

Cependant, ces écarts observés entre les trois séries de baccalauréat général n'existent quasiment plus pour les élèves dont les résultats scolaires sont excellents. Peu importe la série de baccalauréat, la CPGE devient la formation la plus demandée en premier vœu chez les élèves dont la moyenne au baccalauréat est supérieure à 18. Parmi eux, ce sont ceux de série L qui ont le plus souvent placé une CPGE en premier vœu (60 %), contre respectivement 57 % et 52 % pour les élèves des séries S et ES.

**TABLEAU 1 : Effets des différentes caractéristiques sur la probabilité de choisir une CPGE en premier vœu dans les différentes académies par rapport à celle de Paris (en différence de probabilité)**

	Terminale S	Terminale ES	Terminale L
<b>Modalité de référence : académie de Paris</b>			
Aix-Marseille	-2,1	N.S	-2,4
Amiens	-6,8	-1,5	-2,2
Besançon	-3,0	N.S	-4,3
Bordeaux	-4,0	N.S	-1,6
Caen	-5,1	-0,2	-1,9
Clermont-Ferrand	-7,0	-2,2	-3,7
Corse	-8,5	-4,2	-4,2
Créteil	-3,2	N.S	-2,3
Dijon	-4,2	N.S	-4,4
Grenoble	-6,1	-1,8	-3,8
Lille	-7,6	-2,8	-3,4
Limoges	-4,7	-2,8	-3,1
Lyon	-8,0	N.S	-2,6
Montpellier	-5,5	N.S	-3,0
Nancy-Metz	-5,0	N.S	-2,9
Nantes	-6,2	-1,4	-3,7
Nice	-1,6	N.S	N.S
Orléans-Tours	-5,0	-2,8	-3,7
Poitiers	-6,1	-2,3	-3,6
Reims	-3,6	N.S	-1,0
Rennes	-5,2	N.S	-3,1
Rouen	-7,2	-2,9	-3,5
Strasbourg	-7,4	-3,2	-4,6
Toulouse	-5,6	N.S	-3,0
Versailles	-2,4	N.S	-2,1
<b>Nombre d'observations</b>	<b>179 177</b>	<b>105 423</b>	<b>50 304</b>

N.S = non significatif au seuil de 1 %

Note de lecture : En supposant que toutes les autres caractéristiques du tableau restent égales, un élève de terminale scientifique de l'académie d'Aix-Marseille a 2,1 points de probabilité de moins de demander une CPGE en premier vœu que celui inscrit dans l'académie de Paris.

Source : Source APB/stat 2016 - MESRI-SIES

### Choisir de poursuivre ses études en CPGE dépend aussi de l'offre de formation locale

À caractéristiques sociales (catégorie socio-professionnelle des parents) et scolaires

égales (série et résultats au baccalauréat), un lycéen inscrit dans l'académie d'une grande ville, comme Paris, Marseille ou encore Nice, a davantage de chances de placer une CPGE en premier vœu qu'un lycéen d'une académie moins urbaine. Ainsi, à niveau égal, un élève de terminale S de l'académie de Cler-

mont-Ferrand ou de Rouen a une probabilité de demander une CPGE en premier vœu qui est inférieure de 7 points en moyenne à celle d'un élève de la même série dans l'académie de Paris (Tableau 1). Il faudrait alors une note moyenne au baccalauréat supérieure d'environ 1,5 point pour qu'un élève de

Rouen ou de Clermont-Ferrand ait la même probabilité de placer une CPGE en premier vœu. Ces différences peuvent notamment s'expliquer par l'offre de CPGE disponible dans l'académie d'origine des élèves. En effet, si les CPGE recrutent des candidats en provenance d'autres académies, deux-tiers des élèves ayant placé une CPGE en premier vœu ont postulé pour un établissement localisé dans l'académie de leur lycée d'origine. L'offre de CPGE n'est pas identique sur tout le territoire. Dans l'académie de Poitiers par exemple, on compte environ 17 élèves de terminale générale pour une place en CPGE. C'est deux fois moins dans l'académie de Toulouse (8 élèves pour 1 place), et plus de huit fois moins dans l'académie de Paris (2 élèves pour une place) (Graphique 4). La demande est toutefois loin d'être uniquement déterminée par l'offre locale : les lycéens parisiens et des grandes villes demandent plus souvent une classe préparatoire que ceux scolarisés dans une ville plus petite. Ainsi, à Paris, 23 % des terminales font leur premier vœu

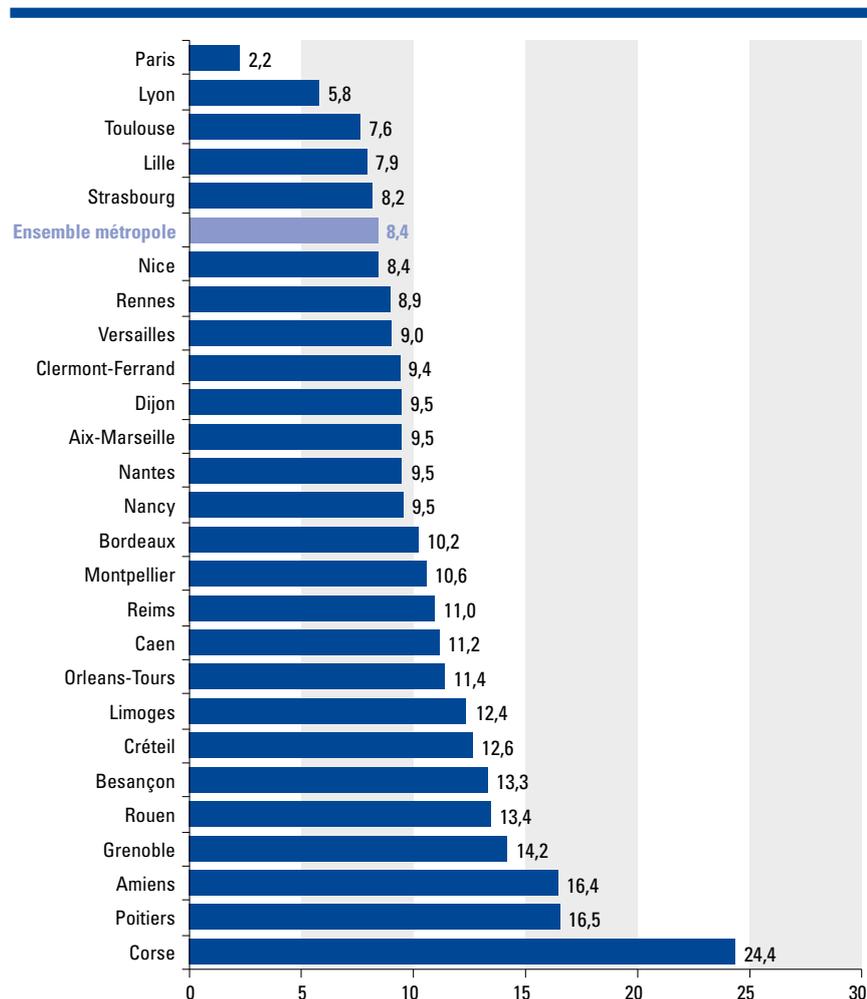
en CPGE. Ils sont 17 % à Versailles et 16 % à Nice. A l'opposé, seuls 10 % des élèves scolarisés à Poitiers, à Rouen ou à Amiens font ce choix<sup>3</sup>. Il est probable qu'il faille relier ce phénomène au fait que les données annuelles publiées sur les réussites aux concours par CPGE montrent que certaines classes prépa localisées dans les grandes villes offrent, aux yeux du public, plus de chances d'accéder à des grandes écoles prestigieuses à l'issue de leur formation.

### Au sein d'une même académie, avoir une CPGE dans son lycée augmente la probabilité de choisir une CPGE en premier vœu

La présence d'une CPGE dans l'établissement du candidat incite fortement les élèves à poursuivre en classe préparatoire. À caractéristiques sociales et scolaires égales, et au sein de la même académie, les élèves étudiant dans les lycées qui proposent des classes préparatoires ont une probabilité plus grande de 4,5 points de demander une CPGE en premier vœu pour les lycéens en terminale scientifique. L'écart est de 3 points en terminales ES et de 2,2 points en série L. On peut supposer que les élèves inscrits en terminale dans un lycée proposant des CPGE sont mieux informés sur le contenu et les attendus d'une telle formation. De même, les professeurs enseignant en terminale et en CPGE sont plus à même d'informer et d'orienter les lycéens. Ils peuvent aussi fortement inciter les bons élèves à poursuivre dans la CPGE proposée par le lycée. Par ailleurs, les élèves de ces lycées peuvent aussi avoir bénéficié d'une préparation spécifique pour réussir en classe préparatoire. Enfin, certains des lycéens évoluant dans des établissements accueillant des CPGE ont choisi d'étudier dans ces lycées dans l'espoir d'être admis dans l'une des CPGE de l'établissement à l'issue de la terminale. Parmi les élèves qui étudient dans un lycée accueillant une ou plusieurs classes de CPGE et qui placent une CPGE en premier vœu, 27 % d'entre eux classent l'une des CPGE proposées par leur lycée d'origine en tant que premier vœu.

3. Note Flash n° 8, 24 juin 2016 : Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017.

**GRAPHIQUE 4 - Nombre d'élèves de terminale générale actifs sur APB par place disponible en CPGE dans l'académie**



Note de lecture : Dans l'académie de Paris, il y a une place en CPGE pour 2,2 élèves de terminale générale.  
Source : Source APB/stat 2016 - MESRI-SIES

téristiques sociales et scolaires égales, et au sein de la même académie, les élèves étudiant dans les lycées qui proposent des classes préparatoires ont une probabilité plus grande de 4,5 points de demander une CPGE en premier vœu pour les lycéens en terminale scientifique. L'écart est de 3 points en terminales ES et de 2,2 points en série L. On peut supposer que les élèves inscrits en terminale dans un lycée proposant des CPGE sont mieux informés sur le contenu et les attendus d'une telle formation. De même, les professeurs enseignant en terminale et en CPGE sont plus à même d'informer et d'orienter les lycéens. Ils peuvent aussi fortement inciter les bons élèves à poursuivre dans la CPGE proposée par le lycée. Par ailleurs, les élèves de ces lycées peuvent aussi avoir bénéficié d'une préparation spécifique pour réussir en classe préparatoire. Enfin, certains des lycéens évoluant dans des établissements accueillant des CPGE ont choisi d'étudier dans ces lycées dans l'espoir d'être admis dans l'une des CPGE de l'établissement à l'issue de la terminale. Parmi les élèves qui étudient dans un lycée accueillant une ou plusieurs classes de CPGE et qui placent une CPGE en premier vœu, 27 % d'entre eux classent l'une des CPGE proposées par leur lycée d'origine en tant que premier vœu. Par ailleurs, il est intéressant de noter que le fait d'être dans un lycée public ou privé ne joue pas sur la propension à demander une CPGE sur APB : à niveau scolaire et social égal, les lycéens du public ont autant de chances que ceux du privé de placer une CPGE en premier vœu.

### Toute chose égale par ailleurs, les garçons et les élèves d'origine sociale favorisée demandent plus souvent à poursuivre leurs études en CPGE

À caractéristiques égales, les garçons ont plus de chances de demander une CPGE en premier vœu. Cet effet s'avère très important même si son ampleur varie fortement d'une série de baccalauréat à l'autre : en terminale S, un garçon a 7 points de probabilité de plus qu'une fille de demander une CPGE en premier vœu. Ainsi, pour qu'une lycéenne scientifique ait autant de chances

**TABEAU 2 - Effets des différentes caractéristiques sur la probabilité de choisir une CPGE en premier vœu (en différence de probabilité)**

	Terminale S	Terminale ES	Terminale L
Part des lycéens ayant classé une CPGE en vœu 1	17,7 %	8,4 %	8,1 %
Nombre d'individus étudiés	179 177	105 423	50 304
<b>Caractéristiques scolaires</b>			
<b>Point de moyenne au baccalauréat</b>	<b>5,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>
<b>Caractéristiques du lycée</b>			
<b>Moyenne au bac du lycée (modalité de référence : entre 12 et 13)</b>			
Inférieure à 12	1,6	0,8	1
Entre 13 et 14	-0,7	N.S	N.S
Supérieure à 14	N.S	N.S	N.S
<b>Présence d'une CPGE dans le lycée (modalité de référence : pas de CPGE)</b>			
Présence d'une CPGE	4,5	3	2,2
<b>Indice de position sociale du lycée (modalité de référence : Ind &lt; à la moyenne)</b>			
Indice supérieur à la moyenne de l'académie	1,2	N.S	N.S
<b>Statut (modalité de référence : public)</b>			
Privé (sous contrat et hors contrat)	N.S	N.S	N.S
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>			
<b>Sexe (modalité de référence : femme)</b>			
Homme	7,1	2,4	1,5
<b>Origine sociale (modalité de référence : moyenne)</b>			
Défavorisée	N.S	N.S	N.S
Plutôt favorisée	N.S	N.S	N.S
Favorisée	2,3	2,3	2

N.S = non significatif au seuil de 1 %

Note de lecture : En supposant que toutes les autres caractéristiques du tableau restent égales, et au sein de la même académie, un garçon a 7,1 points de probabilité de plus qu'une fille de demander une CPGE en premier vœu chez les lycéens de section scientifique. L'effet est de 1,5 point en section littéraire, et de 2,4 points pour les élèves préparant un bac économique et social.

Source : Source APB/stat 2016 - MESRI-SIES

de demander une CPGE en premier vœu qu'un lycéen de série S, elle doit avoir une moyenne au baccalauréat supérieure d'environ 1,5 point (Tableau 2).

Bien que moins marqué, on retrouve le même effet pour les garçons en terminale L et ES. Ils ont une probabilité de demander une CPGE en premier vœu qui est respectivement supérieure de 1,5 et 2,4 points par rapport aux filles de la même série. Certains phénomènes déjà étudiés par ailleurs montrent que les filles s'autocensurent plus souvent que les garçons<sup>4</sup>. Pour les filles de série scientifique, l'ampleur de l'effet peut aussi s'expliquer par une appétence plus forte pour les études de santé : contrairement au phénomène observé pour la candidature à une CPGE, à niveau égal, elles demandent plus souvent la PACES (première année commune aux études de santé) que les garçons. Les CPGE scientifiques peuvent par ailleurs être perçues traditionnellement

comme des voies à dominante masculine, et l'effectif féminin y est faible à l'exception de la filière Biologie-Physique-Chimie-Sciences de la Terre (BPCST). Cela peut décourager certaines filles à demander une CPGE scientifique en premier vœu sur APB à niveau scolaire égal.

La classe préparatoire aux grandes écoles constitue une voie particulièrement privilégiée des élèves d'origine sociale favorisée. Quels que soient la section du baccalauréat et le niveau des élèves, les lycéens d'origine sociale favorisée<sup>5</sup> demandent plus souvent une CPGE en premier vœu que ceux d'origine sociale moyenne, et ce à caractéristiques égales. Quelle que soit la série du baccalauréat, les élèves d'origine sociale favorisée ont une probabilité supérieure de 2 points de demander une CPGE en premier vœu que ceux issues d'une famille d'origine sociale modeste (Tableau 2). Cependant, l'effet observé se concentre uniquement sur les catégories les plus favorisées : il n'existe pas de différence significative sur la probabilité de demander une CPGE entre les élèves d'origine sociale défavorisée, moyenne et plutôt favorisée. On peut expliquer ce phéno-

mène par le rôle du contexte familial dans la décision de poursuivre en CPGE : les parents d'origine sociale favorisée sont plus souvent passés par de telles formations, et peuvent encourager les enfants à suivre la même voie qu'eux. De plus, ces parents sont aussi mieux informés et plus à même d'apporter un soutien scolaire à leurs enfants dans la durée. De même, l'autocensure et le manque d'information peuvent influencer la décision de poursuite en CPGE des lycéens d'origine sociale moyenne et défavorisée. Ces élèves sont moins souvent en contact direct avec des personnes ayant poursuivi les mêmes études, et ne peuvent pas forcément bénéficier d'un soutien actif de la part de leurs parents ou de leur entourage lors de la constitution de leurs vœux sur APB.

### Le niveau scolaire, principal critère d'admission en CPGE

La CPGE est une formation sélective, et les jurys d'admission des différents établissements sélectionnent les élèves admis dans leur formation. A l'issue de la sélection, un élève peut être soit admis, soit placé sur une liste d'attente, soit refusé. Ainsi, parmi les lycéens ayant classé une CPGE en premier vœu, plus d'un tiers a vu cette candidature refusée. La proportion d'admis en premier vœu est plus importante pour les bacheliers L (54 %) que pour les bacheliers ES (35 %) ou S (32 %) (Tableau 3). Toutefois, 78,5 % des élèves<sup>6</sup> ayant classé une CPGE en premier vœu reçoivent, à l'issue de la procédure normale sur APB, une proposition d'admission en CPGE, mais pas la CPGE de leur premier vœu pour 42 % d'entre eux. Il est possible *a posteriori* de relier le choix des établissements aux résultats scolaires obtenus au baccalauréat des élèves de manière à comparer leur niveau en évitant les biais liés aux différentes manières de les évaluer selon leur lycée. Pour un établissement et une CPGE donnés, avoir 1 point de plus de moyenne au baccalauréat augmente de presque 10 points la probabilité d'admission en CPGE du lycéen. Ce résultat se retrouve pour les trois séries du baccalauréat général (Tableau 3).

4. Blanchard M., Orange S. et Pierrrel A. 2017. « La noblesse scientifique : Jugements scolaires et naturalisation des aspirations en classes préparatoires aux grandes écoles. » *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 220.

5. Voir encadré méthodologique.

6. Note Flash n° 17, novembre 2016 : APB 2016 : propositions d'admission et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016-2017

**TABLEAU 3 - Effets des différentes caractéristiques sur la probabilité d'être admis en CPGE en premier vœu (en différence de probabilité)**

	Terminale S	Terminale ES	Terminale L
Part des élèves admis à la CPGE classée en vœu 1	32,3%	34,9%	54,1%
Nombre d'individus étudiés	31 553	8 840	4 092
<b>Caractéristiques scolaires</b>			
<b>Point de moyenne au baccalauréat</b>	<b>9,7</b>	<b>9,9</b>	<b>9,2</b>
<b>Caractéristiques du lycée</b>			
<b>Moyenne au bac du lycée (modalité de référence : entre 12 et 13)</b>			
Inférieure à 12	4,6	4,5	N.S
Entre 13 et 14	-3,2	N.S	N.S
Supérieure à 14	-4,9	N.S	N.S
<b>Proximité lycée/CPGE (modalité de référence : CPGE dans l'académie du lycée)</b>			
CPGE en dehors de l'académie du lycée	-3,7	N.S	N.S
CPGE à l'intérieur du lycée d'origine	7,8	8,2	N.S
<b>Statut (modalité de référence : public)</b>			
Privé (sous contrat et hors contrat)	-4,4	-4,0	-8,5
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>			
<b>Sexe (modalité de référence : femme)</b>			
Homme	N.S	N.S	N.S
<b>Origine sociale (modalité de référence : moyenne)</b>			
Défavorisée	N.S	N.S	N.S
Plutôt favorisée	N.S	N.S	N.S
Favorisée	-3,4	N.S	N.S
<b>Demande avec ou sans internat (modalité de référence : sans internat)</b>			
Avec internat	-21,9	-19,9	-39,2

N.S = non significatif au seuil de 1 %

Note de lecture : En supposant que toutes les autres caractéristiques du tableau restent égales, et pour une candidature à la même CPGE, un élève de terminale S inscrit dans le lycée où est localisée la CPGE a 7,8 points de probabilité de plus d'être admis dans cette CPGE qu'un lycéen de la même académie que celle de la CPGE.

Source : Source APB/stat 2016 - MESRI-SIES

## À niveau scolaire égal, l'admission en CPGE dépend du lycée du candidat

Les lycéens qui postulent à une CPGE hors de l'académie dans laquelle ils sont scolarisés ont, en général, les mêmes chances d'admission que ceux choisissant une CPGE au sein de l'académie où est localisé leur lycée. Toutefois, un léger effet existe chez les élèves de bac scientifique : à niveau égal, être scolarisé dans une autre académie que celle où est située la CPGE diminue légèrement les chances d'admission (-3,7 points de probabilité) (Tableau 3). Cependant, les chances d'admission en CPGE dès le premier vœu sont beaucoup plus fortes pour les élèves inscrits en terminale dans le lycée accueillant la CPGE. Ainsi à niveau scolaire égal, un élève de terminale S fréquentant un lycée accueillant une CPGE a une probabilité d'admission dans cette CPGE supérieure de 7,8 points d'être admis dans cette CPGE. Cet effet est encore supérieur chez les terminales ES (+8,2 points), mais n'est pas significatif chez les lycéens de série littéraire. À niveau

égal constaté a posteriori par les résultats du baccalauréat, les jurys d'admission semblent donc privilégier les élèves qui étudient dans leur lycée. Il n'est pas exclu qu'une explication réside dans une certaine propension des établissements à privilégier les élèves qu'ils connaissent et dont ils sont sûrs du niveau scolaire. Ces derniers sont aussi sans doute mieux informés des attendus de l'établissement qu'ils fréquentent déjà et sont mieux à même de présenter un dossier de candidature en cohérence avec les exigences du jury.

À caractéristiques égales, le niveau du lycée influence aussi les décisions d'admission. Ainsi, à niveau scolaire identique, un élève scolarisé dans un lycée à « niveau faible » (voir *Méthodologie, indice de position sociale des lycées*) aura plus de chances d'être admis en CPGE que celui inscrits dans un « bon » lycée. En effet, les élèves de terminale S inscrits dans un lycée dont la moyenne au baccalauréat est inférieure à 12 ont une probabilité supérieure de 4,5 points d'être admis à leur premier vœu en CPGE que les élèves évoluant dans un lycée dont la moyenne au bac se situe

entre 12 et 13 (Tableau 3). On observe le même phénomène pour les bacheliers ES, mais ce n'est pas significatif pour les bacheliers L. Ce résultat, à première vue étonnant, s'explique sans doute par le fait que si les notes sont importantes dans le choix des jurys, les appréciations portées sur les bulletins le sont également. Par exemple, un élève avec une moyenne de 12 peut avoir un dossier élogieux dans un lycée de niveau faible alors que ce même élève peut être mal classé et avec des avis moins favorables dans un lycée de bon niveau. Par ailleurs, la notation elle-même peut différer selon le niveau de l'établissement scolaire. Le type de lycée, public ou privé, influence aussi l'admission en CPGE telle qu'on la constate dans les données. Ainsi, les lycéens issus d'un lycée privé ont moins de chances, toutes choses égales par ailleurs, de voir leur candidature en CPGE retenue. Ceci se vérifie quelle que soit la série du baccalauréat. Les bacheliers L étudiant dans un lycée privé ont une probabilité d'intégrer la CPGE de leur premier vœu inférieure de 8,5 points de pourcentage, contre respectivement 4,4 et 4 points chez les bacheliers S et ES (Tableau 3).

Ce phénomène est encore accentué lorsqu'on étudie les chances d'accéder à une CPGE publique. En revanche, lorsque la CPGE demandée est privée, des élèves de niveau scolaire égal ont autant de chances d'être admis dans l'établissement quel que soit le statut de leur lycée.

Enfin, le fait de demander une CPGE en internat diminue fortement les chances d'être admis. Les places étant moins nombreuses en internat, la sélection y est encore plus forte. À caractéristiques égales, les lycéens de bac S ou ES émettant la demande d'être admis avec internat diminuent leur probabilité d'admission d'environ 20 points par rapport à ceux demandant la même CPGE sans internat (Tableau 3). Chez les lycéens de bac littéraire, les places en internat sont particulièrement rares, si bien qu'une candidature avec internat a 39,2 points de probabilité de moins d'être retenue qu'une candidature sans internat, et ce à caractéristiques égales.

**Nagui Bechichi,**  
**ENSAE,**  
**Cosima Bluntz,**  
**MESRI-SIES**

- Mirouse, B., « Académie de Toulouse : l'orientation post-bac largement influencée par la famille et le lycée », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 22, INSEE, mai 2016
- Inan, C., « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017 », *Note Flash* n° 8, MENESR-SIES, juin 2016
- Denjan, M., « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2016-2017 », *Note Flash* n° 22, MENESR-SIES, décembre 2016.
- Ponceau, J. et Chan Pang Fong, E., « Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 », *Note d'Information* n° 17-01, MESRI-SIES, janvier 2017
- Inan, C., *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* n° 10, fiche 08 « Vœux d'orientation et propositions exprimés sur le portail Admission post-Bac (APB) », MESRI-SIES, avril 2017
- Boulet, P., « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2017-2018 », *Note Flash du SIES* n° 6, MESRI-SIES, juin 2017
- Boulet, P., « Proposition d'admission dans l'enseignement supérieur et réponse des candidats pour 2017-2018 », *Note Flash du SIES* n° 20, MESRI-SIES, novembre 2017
- Bluntz, C., « Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique », *Note d'information* n° 18-01, MESRI-SIES, janvier 2018

### Source, définitions et précisions méthodologiques

#### Source et champ de l'étude

Cette étude exploite la base de données APB'Stat 2016 qui recense l'intégralité des vœux des candidats inscrits sur le portail APB durant l'année 2015-2016 pour une rentrée dans le supérieur en 2016. Ont été retenus les élèves de terminale générale scolarisés dans un lycée localisé en France métropolitaine, en procédure normale et actifs sur APB (c'est-à-dire ayant validé au moins un vœu sur le portail).

Les lycéens de terminale générale étudiant dans un lycée d'Outre-Mer ou de l'étranger n'ont pu être intégrés à l'étude à cause du faible nombre d'élèves par académie d'Outre-Mer ou de l'étranger, et d'établissements proposant des CPGE dans ces territoires. Par exemple, l'académie de Wallis et Futuna, ou encore de Mayotte ne sont pas pourvues de CPGE. Par ailleurs, l'indice de position sociale du lycée était indisponible pour certains de ces établissements.

#### Définitions

- Pour qualifier l'**origine sociale** d'un élève, les catégories socio-professionnelles du référent légal sont regroupées en quatre catégories : « favorisée », « plutôt favorisée », « moyenne » et « défavorisée ». Ces catégories ont été regroupées selon un critère de proximité au système scolaire du milieu familial de l'enfant défini par la DEPP. Il faut donc entendre « favorisée » ou « défavorisée », par exemple, du seul point de vue de la réussite scolaire constatée de manière durable au niveau statistique. La catégorie « favorisée » regroupe les parents cadres, enseignants, chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale, et la catégorie « défavorisée » regroupe principalement des parents ouvriers ou n'ayant jamais travaillé. Pour en savoir plus : Noémie Le Donné et Thierry Rocher. « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles : Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents. », *Education et Formations*, 2010, pp. 103-115.

- **L'indice de position sociale des lycées** est un indicateur créé par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Il est calculé en évaluant la composition des lycées du point de vue de l'origine sociale de leurs élèves. Un indicateur est calculé, et comparé à une référence pour tous les lycées généraux de l'académie. Pour plus de détails sur cet indicateur : Thierry Rocher. « Construction d'un indice de position sociale des élèves. », *Education et Formations*, 2016, pp.5-27.

#### Méthodologie des tableaux 1, 2 et 3

Afin de tenir compte des interactions qui existent entre les différents facteurs qui influencent le choix des lycéens de placer une CPGE en premier vœu, pour chaque série du baccalauréat général, un modèle logistique estime l'effet de chacun de ces facteurs en supposant que les autres caractéristiques restent égales. Les sorties du tableau 1 sont les effets marginaux moyens issus du modèle. Chaque case représente l'effet d'une caractéristique sur la probabilité de demander une CPGE en premier vœu, en considérant les autres caractéristiques du tableau comme fixes. Les caractéristiques intégrées dans le modèle sont toutes celles renseignées dans le tableau, ainsi que des indicatrices d'académie afin de tenir compte de l'hétérogénéité de l'offre de CPGE selon la zone géographique dans laquelle étudie le lycéen.

Dans le deuxième tableau, un modèle logistique est à nouveau conduit pour chaque série de baccalauréat afin d'évaluer l'influence de différents facteurs sur l'admission des élèves, une fois encore à caractéristiques égales. Les sorties du tableau 2 sont les effets marginaux moyens issus du modèle. Les caractéristiques intégrées dans le modèle sont toutes celles renseignées dans le tableau, ainsi que des indicatrices pour chacune des formations afin notamment de tenir compte des différences de sélectivité des établissements.

### Encadré 1 : La CPGE chez les élèves de terminales technologique et professionnelle

Les lycéens de terminales technologique et professionnelle n'ont pas été intégrés dans le champ de cette étude. Ils sont très peu à émettre un vœu de poursuite d'études en CPGE. Seulement 2,4 % des élèves de terminale technologique placent une CPGE en premier vœu sur APB ; ils sont 0,1 % parmi les terminales professionnelles. Ces élèves, dont les résultats scolaires sont souvent excellents, ne candidatent généralement pas dans les mêmes classes préparatoires que celles accueillant les élèves titulaires d'un baccalauréat général : des CPGE leurs sont réservées en économie et dans des domaines scientifiques. On en compte néan-

moins un nombre limité dans toute la France : tous types confondus, 91 classes de CPGE technologique accueillent un total de 1 482 élèves à la rentrée 2016. L'étude de l'impact des facteurs scolaires et non scolaires sur la décision de placer une CPGE en premier vœu n'a pu être conduite chez les élèves de terminale technologique et professionnelle, à cause de l'hétérogénéité des formations suivies par ces élèves, du faible nombre de lycéens souhaitant poursuivre en CPGE et des spécificités des classes préparatoires ouvertes aux voies technologiques et professionnelles.

### Encadré 2 : Le cas particulier des CPGE parisiennes

Les jurys d'admission en CPGE des lycées parisiens semblent accorder plus d'importance à des facteurs qui ne sont pas directement liés aux résultats scolaires au moment de la sélection de leurs candidats. En série scientifique par exemple, avoir un niveau supérieur équivalant à un point de plus de moyenne au baccalauréat augmente la probabilité d'admission dans la CPGE classée en premier vœu de seulement 7,6 points lorsque l'effet moyen à l'échelle nationale est de +9,7 points. Ces différences s'expliquent en partie par le fait que les candidats aux CPGE de l'académie de Paris ont généralement un niveau plus homogène. Dans les classes préparatoires de cette académie, les chances des candidats semblent par ailleurs être moins conditionnées au niveau moyen de leur lycée d'origine. En revanche, à caractéristiques scolaires égales, les

lycéens qui étudient dans le lycée accueillant la CPGE ont encore plus de chances d'être admis : en moyenne +21,3 points de probabilité d'admission pour les bacheliers S, et +13,3 points pour les bacheliers ES lorsque l'effet à l'échelle nationale est respectivement de +7,8 et +8,2 points de probabilité. Ainsi, à caractéristiques égales et pour les bacheliers scientifiques classant en premier vœu une CPGE de l'académie de Paris, provenir du lycée accueillant la CPGE augmente autant les chances d'admission qu'une hausse de 3 points de la moyenne obtenue par l'élève au baccalauréat. L'effet associé au fait d'étudier dans un lycée privé est lui aussi plus fort quelle que soit la section lorsque l'on considère uniquement les CPGE de l'académie de Paris.